

DIRECTION DEPARTEMENTALE
DE LA PROTECTION DES POPULATIONS DES ALPES-MARITIMES
Service Environnement

INSTALLATION CLASSEE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Enquête publique relative à la demande d'autorisation présentée par la société LYONNAISE DES EAUX pour l'exploitation d'une activité de séchage de boues de stations d'épuration, au lieu-dit « La Paoute », 190, route de Cannes, sur le territoire de la commune de Grasse.

Responsable chargé du suivi du projet : M. Luc ARIBAUD, Directeur Technique
de l'Entreprise Régionale Côte d'Azur de LA LYONNAISE DES EAUX

En exécution de l'arrêté préfectoral du **06 FEV. 2013**, une enquête publique aura lieu du 11 mars 2013 au 12 avril 2013, en mairie principale de Grasse (centre ville), concernant le projet susvisé.

Au cours de cette période, le dossier comportant notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sera déposé à la mairie principale de Grasse où il sera tenu à disposition du public qui pourra le consulter aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public, à savoir : les lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi de 8h15 à 12h et de 13h30 à 16h30, et consigner ses observations éventuelles dans un registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur. Il peut également les adresser par voie électronique : ddpp-icpe@alpes-maritimes.gouv.fr.

Le public pourra également consulter la présentation du projet et les résumés non techniques de l'étude d'impact et de l'étude des dangers ainsi que l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement, sur le site internet de la préfecture (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Le commissaire enquêteur désigné par la Présidente du Tribunal Administratif de Nice pour conduire cette enquête est M. Jean-Pierre PREZ, ingénieur divisionnaire de TPE en retraite.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie principale de Grasse, aux jours et heures suivants :

- le lundi 11 mars 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le mardi 26 mars 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30
- le vendredi 12 avril 2013 de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

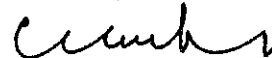
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture – Direction départementale de la protection des populations – service Environnement – CADAM – 147, route de Grenoble – Bâtiment Mont des Merveilles - Nice.

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la préfecture et à la mairie principale de Grasse, qui les tiendront à sa disposition pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces documents seront également publiés sur le site internet de la préfecture pendant la même durée (<http://alpes-maritimes.gouv.fr> – onglet « publications »).

Au terme de la procédure d'instruction du dossier, le projet présenté fera l'objet d'une décision d'autorisation assortie de prescriptions techniques ou d'un refus.

Pour le Préfet des Alpes-Maritimes
Le Secrétaire Général



Gérard GAVORY